

**DISCOURS DE
L'HONORABLE (MME) LEELA DEVI DOOKUN-LUCHOOMUN,
MINISTRE DE L'EDUCATION, DES RESSOURCES HUMAINES,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

**SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
MITD ET LA CMAR**

22 MAI 2017, MITD

Bonjour

J'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser quelques mots en cette occasion de la signature de la Convention de Partenariat entre le MITD et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion, la CMAR. Je profite pour vous remercier Monsieur Picardo et vos collaborateurs d'avoir fait le déplacement à Maurice pour la signature de cette convention de partenariat.

Le gouvernement s'est fixé, dans le document Vision 2030, pour objectif la transformation de l'économie afin que l'île Maurice, puisse accéder au statut de pays à revenu élevé

La réalisation de cette vision nécessitera un modèle économique de développement qui soit socialement inclusif et guidé par la connaissance, la technologie et l'innovation. Dans ce modèle, le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle et technique est appelé à jouer un rôle clef en fournissant des ressources humaines hautement qualifiées. La refonte du système d'éducation et de formation est primordiale.

Mon ministère s'est engagé depuis 2015 dans un processus de réforme qui touche l'enseignement de base, la formation technique et professionnelle, et l'enseignement supérieur. L'accent est mis sur la qualité, la pertinence, l'équité dans un contexte de développement durable et d'apprentissage tout au long de la vie.

Cette Convention de Partenariat entre le MITD et la CMAR s'inscrit dans le cadre de la réforme enclenchée. Cela fait suite à la visite d'une délégation publique - privée en août 2015 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion. Ici, je tiens à remercier l'Agence Française de Développement de Maurice pour l'appui financier et technique à la réalisation de ce voyage d'étude.

Subséquemment, lors de la réunion du Comité Economique de la Commission Mixte-Maurice-Réunion, tenue en septembre 2015, il fut agréé qu'une Convention de Partenariat entre les deux institutions sera concrétisée dans le but de favoriser une étroite coopération pour l'amélioration de la qualité et la pertinence de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle.

Le partenariat porte sur les axes suivants :

- Le perfectionnement professionnel du personnel enseignant du MITD ;
- La contribution de la CMAR à l'amélioration du fonctionnement pédagogique des établissements de formation du MITD ;
- L'assistance technique afin d'améliorer la qualité des matériels pédagogiques;
- L'organisation des stages pour les étudiants du MITD dans les Centres de Formation de la CMAR et/ou dans les entreprises.

Nos deux pays ont placé la réforme de nos systèmes éducatifs respectifs très hauts sur l'agenda politique national car nous sommes conscients que les nouvelles générations de jeunes adultes doivent être munies d'un certain nombre de compétences de base afin de répondre aux défis d'une vie moderne évoluant rapidement.

La signature de que cette Convention de partenariat entre le MITD et la CMAR nous permettra de solliciter un financement sous le projet INTERREG Europe afin de concrétiser les différentes activités prévues. Je suis convaincue que cette coopération contribuera dans une large mesure au renforcement des capacités, ayant comme finalité l'amélioration de la qualité de la formation technique et professionnelle.

Merci de votre attention